



Opportunité d'affaires Ariela Phase I, S.E.C. et Développement Ariela S.E.C.

Demande de soumissions
6 septembre 2024

Sommaire exécutif

- Raymond Chabot inc. (RCI), à titre de Séquestre aux immeubles d'Ariela Phase I, S.E.C. et de Développement Ariela S.E.C., a mis en place et coordonne un processus de demande de soumissions pour deux (2) propriétés.

SOMMAIRE DES ACTIFS À VENDRE

➔ Lot 1 : Immeuble multi résidentiel représentant la Phase 1 du Projet l'Ariela sis au 8501, rue de la Comtoise à Québec (cadastre 6 427 852)

- Construit en 2022
- Superficie de l'immeuble d'environ 104 948 pieds carrés, répartis sur 6 étages
- 134 stationnements intérieurs sur deux niveaux
- Fondations : Semelles en béton armé
- Structure : Structure en béton armé
- 69 unités d'appartements résidentiels réparties sur 6 étages
- 18 unités d'appartements sont déjà louées
- Vendu tel quel et sans garantie légale, dans l'état où il se trouve

➔ Lot 2 : Terrain avec immeuble en cours de construction adjacent au lot 1 situé au 8555, rue de la Comtoise à Québec (cadastre 6 427 853)

- Cet immeuble est incomplet et à un stade très jeune de sa construction, ne comprenant qu'une partie de la fondation
- Terrain d'une superficie d'environ 119 302,76 pieds carrés prévu être utilisé pour les phases 2 à 4 du Projet l'Ariela
- Vendu tel quel et sans garantie légale, dans l'état où il se trouve

INFORMATIONS ADDITIONNELLES ET ÉCHÉANCIER

- ➔ Les 2 lots peuvent être achetés ensemble par le même acquéreur.
- Les actifs seront libres de lien.
- Les actifs pourront être visités sur rendez-vous seulement en communiquant avec monsieur Ludovic Labonté aux coordonnées ci-dessous.
- Toutes les offres doivent être reçues par courriel aux adresses AppelOffres@rcgt.com ou Labonte.Ludovic@rcgt.com avant le **31 octobre 2024 à 15 h**. L'ouverture des soumissions se fera **sans** la présence des soumissionnaires.

CONDITIONS DE VENTE

- ➔ Les modalités et conditions de vente s'appliquent à toutes les soumissions qui seront présentées. Elles font partie intégrante de la présente demande et il est de la responsabilité du soumissionnaire d'en obtenir une copie.
- RCI se réserve le droit d'annuler sans motif et en tout temps le processus de demande de soumissions et le soumissionnaire reconnaît qu'il ne pourra réclamer quelque indemnité que ce soit à la suite de cette décision.
- RCI n'est pas tenue d'accepter la plus élevée ni quelconque soumission que ce soit, se réservant le droit de disposer des biens de toute autre manière prévue à la Loi.

Pour toute
demande, veuillez
contacter :

Étienne Fiset, CPA, PAIR, SAI
Associé
T 418-647-5024
C fiset.etienne@rcgt.com

Ludovic Labonté, CPA
Directeur Adjoint
T 418-647-3151, poste 7655
C labonte.ludovic@rcgt.com